



Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 21 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un juin, les membres du Conseil d'Administration du CIAS de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du CIAS sur la convocation qui leur a été adressée le 13 juin 2016 par le Président, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents	HOSCHAR Jacky, LAPOIRIE Catherine, LALLIER Solange, DEKHAR Nadia, BESOZZI Daniel, MARIE Bernard, REDON Marcel
Absents excusés	HOZÉ Michel procuration à BESOZZI Daniel
Absents non excusés	

La séance est ouverte à 8h45 sous la présidence de Monsieur Jacky HOSCHAR, Président, qui constate que le quorum est atteint.

Mr le Président donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

ORDRE DU JOUR

- 1. Personnel : suppression de poste**
- 2. Jeunesse : tarification 2016/2017**
- 3. Aides financières : participations au BAFA**
- 4. Aides sociales**

POINT 1 : PERSONNEL : SUPPRESSION DE POSTE

DCA N°10/2016

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 28 avril 2016 ;

Sur proposition du Président et considérant qu'il n'a plus lieu de conserver ce poste vacant ;

DECIDE :

- de supprimer un emploi d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016

Tarification rentrée scolaire 2016/2017 :

Dans le cadre des activités du secteur jeunesse, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :


- **D'actualiser** le prix du repas conformément à la proposition de la société RELAIS DES 4 BORNES à 4.27€ HT soit 4.50 € TTC.
- **D'actualiser** le prix du goûter conformément à la proposition de la société RELAIS DES 4 BORNES à 0.62 € HT soit 0.65 € TTC.
- **D'actualiser** le prix de la bouteille d'eau conformément à la proposition de la société RELAIS DES 4 BORNES à 0.38 € HT soit 0.40 € TTC.
- **De fixer** les nouveaux tarifs de la manière suivante :


ENFANTS :

TARIFS	Périscolaire	Pause méridienne	Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)	Périscolaire	MERCREDIS ÉDUCATIFS ENFANTS		CENTRES AÉRÉS ENFANTS	
	Matin	Repas + Garde		Soir	Après-midi avec repas	Après-midi avec repas	Journée complète	Journée complète
PROVENANCE	ENFANTS SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES				INTÉRIEUR	EXTÉRIEUR	INTÉRIEUR	EXTÉRIEUR
< 10 000	0.60	5.80	1.00	1.10	6.00	8.50	10.00	12.50
10 001 à 14 000	1.00	6.30	1.20	1.40	8.00	10.50	13.00	16.50
14 001 à 18 000	1.40	6.80	1.50	1.80	10.00	12.50	16.00	20.50
> 18 000	1.80	7.30	2.00	2.30	12.00	14.50	19.00	24.50
REMISE	Pas de réduction sur le nombre d'enfant supplémentaire inscrit				10% de réduction par enfant supplémentaire inscrit			
QF = REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DIVISÉ PAR LE NOMBRE DE PARTS								

ADOS :

TARIFS	MERCREDIS ÉDUCATIFS ADOS (*)				CENTRES AÉRÉS ADOS	
	Après-midi avec repas	Après-midi avec repas	Après-midi sans repas	Après-midi sans repas	Journée complète	Journée complète
PROVENANCE	INTÉRIEUR	EXTÉRIEUR	INTÉRIEUR	EXTÉRIEUR	INTÉRIEUR	EXTÉRIEUR
< 10 000	6.00	8.50	3.00	5.50	10.00	12.50
10 001 à 14 000	8.00	10.50	4.00	6.50	13.00	16.50
14 001 à 18 000	10.00	12.50	5.00	7.50	16.00	20.50
> 18 000	12.00	14.50	6.00	8.50	19.00	24.50
REMISE	10% de réduction par enfant supplémentaire inscrit					

 INTÉRIEUR :
enfant dont au moins un des deux parents réside sur le territoire du CIAS et/ou scolarisé en école maternelle ou élémentaire des 3 communes (AY SUR MOSELLE, FLÉVY et TRÉMERY)

 EXTÉRIEUR :
enfant n'étant pas scolarisé dans les écoles de 3 communes et dont aucun parent ne réside sur le territoire du CIAS

- **De mettre en place** la dégressivité de 10% pour les mercredis éducatifs, CLSH et séjours par enfant supplémentaire.
- **De déduire** 50 % du prix TTC du repas pour les enfants contraints à un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent obligatoirement le repas et ce pour l'ensemble des accueils (à l'exception des séjours)
- **De facturer** un supplément de 5 € par enfant pour les sorties organisées les mercredis éducatifs (*)
- **De facturer** aux parents une pénalité de 15 € pour tout dépassement d'horaires pour les accueils périscolaire, mercredis éducatifs et centres aérés.
- **Donne pouvoir** au Président de faire le nécessaire

SÉJOUR HIVER 2017 :

Séjour enfant –ados (du CE2 à la terminale – ≥18 ans exclus)

- le séjour ski sera organisé du 18 au 25 février 2017 inclus, à SEYTROUX (74430), sur la base d'une présence de 60 participants.
- Le CIAS prend en charge le solde du séjour résultant du montant total après déduction des participations versées par les familles, sachant que 55% de la somme ainsi engagée seront reversés par la CAF au titre des contrats conclus avec le SIVU
- La participation due par les familles pour le 1^{er} enfant sera calculée sur la base du quotient familial comme suit :

Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / Nombre de part	Prix du séjour par enfant et par famille
T1 < 10 000	250 €
10 001 < T2 < 14 000	350 €
14 001 < T3 < 18 000	450 €
T4 > 18 000	550 €

A laquelle un tarif dégressif de 10% sera appliqué pour chaque enfant supplémentaire d'une même famille inscrit

SÉJOUR HIVER 2017 : Régie d'avance temporaire :

Considérant sa décision du 4 mai 2005 de créer une régie d'avance et une régie de recette,
Considérant que les activités du secteur jeunesse peuvent se dérouler hors du territoire du CIAS,
Considérant que le séjour ski 2017 se déroule à Seytroux (74430), du 18 au 25 février 2017 inclus,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité:

- **Décide** de créer une régie d'avance temporaire
- **Donne pouvoir** au Président de faire le nécessaire et à signer tous les documents afférant à ce projet.

POINT 3 : AIDE SOCIALE : PARTICIPATION AU BAFA

DCA N°12/2016

Dans le cadre de ses compétences, le Président rappelle à l'assemblée que le CIAS participe financièrement à la formation de ses agents. Il rappelle qu'une délibération du 25 août 2006 a été prise en ce sens. Ceci étant, il convient de reprendre une délibération plus précise qui ne concernera que les agents saisonniers (domiciliés sur le territoire du CIAS), c'est-à-dire les agents pris occasionnellement lors d'un surcroît d'activité comme c'est le cas lors des centres aérés ou des séjours.

Il est proposé à Conseil d'Administration de prendre en charge le coût du stage de perfectionnement du BAFA à la condition que la personne effectue son stage pratique dans les services du CIAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- **de prendre en charge** le coût du stage de perfectionnement du BAFA
- **dit que** la personne devra être domiciliée sur le territoire du CIAS et devra effectuer son stage pratique dans nos services

POINT 4 : AIDES SOCIALES

DCA N°13/2016

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur des demandes d'aide sociale. Conformément à la procédure, les détails du présent point sont précisés dans le second registre.

La séance est levée à 9h30

Le Président,

Jacky HOSCHAR

Affichage fait le 22 juin 2016

Approbation du PROCÈS VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du 21 juin 2016

NOM Prénom	Présence	Procuration à	Signature
HOSCHAR Jacky	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
LAPOIRIE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
HOZÉ Michel	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input checked="" type="checkbox"/> Absence excusée	BESOZZI Daniel	
LALLIER Solange	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
DEKHAR Nadia	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
BESOZZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
BERNARD Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
REDON Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		